

# COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

## ARRETE DU MAIRE

### MODIFICATION DU REGIME DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code pénal,
- Vu l'autorisation de Monsieur SUEUR Sylvain, Maire de Waben, de suspendre le sens interdit de la voie qui prolonge la rue du Château Blanc à Waben afin de permettre aux usagers d'accéder au réseau routier ;
- Considérant les contraintes liées aux travaux de gravillonnage réalisés par le Département rue de Berck au niveau de la RD 940 à Conchil-le-Temple,
- Considérant la nécessité pour les usagers de pouvoir circuler et rejoindre le réseau routier en direction de Berck.

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : Les sens interdits rue du Château Blanc et rue Fier du Ciel à Conchil-le-Temple seront provisoirement suspendus du lundi 15 juin à 8h00 au mercredi 17 juin à 8h00.

**ARTICLE 2** : Les usagers pourront accéder au réseau routier par la rue de la Raiderie à Waben.

**ARTICLE 3** : Cette mesure entrera en vigueur dès la mise en place de l'occultation des panneaux d'interdiction sur la commune de Conchil-le-Temple et de Waben.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, Aux services déchets de la CA2BM, à la mairie de Waben, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 11 juin 2026

Le Maire,

Daniel DUBOIS



*Par le Maire  
Rachel PAQUER  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*